Envoyé en préfecture le 04/04/2026
Reçu en préfecture le 04/04/2026
Publié le
ID : 022-212200612-20260404-20260417-DE

GLOMEL
Saint-Michel • Trégornan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE GLOMEL

République Française

Département des Côtes d'Armor

Membres du Conseil Municipal		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Nombre de votants
15	15	15
Date de la convocation		
27 mars 2026		

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GLOMEL

L'an deux mille vingt-six, le samedi quatre avril, à dix heures, le Conseil Municipal de la commune de GLOMEL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **M. Bernard TRUBUILT, Maire.**

Présents : Bernard TRUBUILT (Maire), Eléonore KOGLER, Thierry CHEVALHIER, Marguerite GUYOMARD (Adjoints), Christophe LE DANTEC, Martine TRUBUILT, Pascal LE GALL, Christine ROBIC, Kévin PEURON, Catherine LE ROY, Roger PERROT, Emilie CALLEWAERT, Alain JOUAN, Jean-Yves JEGO, Armelle RENAULT.

Secrétaire de séance : Thierry CHEVALHIER

2026/04/17

CESSION D'UNE MAISON D'HABITATION ET DE SON TERRAIN CADASTRÉS ZT 38 SITUES 5 KERGUINIOU A GLOMEL – APPROBATION ET AUTORISATION DONNÉES AU MAIRE OU SON REPRESENTANT DE SIGNER TOUS ACTES SE RAPPORTANT A CETTE AFFAIRE

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment son article L. 2241-1,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 11 avril 2023 portant acceptation par la commune, du legs de Madame Léonie BERTHOU,

Vu l'offre d'achat de Monsieur Glenn BOUCHER et Madame Hélène MARTIN en date du 20 février 2026,

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de procéder à la vente du bien situé sur la commune dont la Commune est propriétaire à 40% ; bien cadastré section ZT numéro 38.

Il est proposé au Conseil municipal de vendre le bien en question 115 000,00 € net vendeur à Monsieur Glenn BOUCHER et Madame Hélène MARTIN.

Envoyé en préfecture le 04/04/2026
Reçu en préfecture le 04/04/2026
Publié le
ID : 022-212200612-20260404-20260417-DE

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** de céder le bien cadastré ZT 38 sis 5 Kerguiniou d'une surface de 6335 m^2 au prix de 115 000,00 € et précise que 40 % de cette somme sera reversée à la commune ;

- **CHARGE** l'étude de Me Virginie RENAULT, notaire à MAËL-CARHAIX de gérer cette affaire aux frais des acquéreurs ;

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer tout document relatif à cette vente et prendre toutes mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

****

Certifié exécutoire par Bernard TRUBUILT, Le Maire,
Ainsi délibéré, les jours, mois et an cités ci-dessus.

Le registre dument signé.
Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance, **Le Maire,**

Thierry CHEVALHIER **Bernard TRUBUILT**

Affiché en Mairie le 04/04/2026
Transmis en Préfecture le 04/04/2026